

Déclaration de la CGT Éduc'action au CTM du 16 décembre 2011

L'État du dialogue social au ministère de l'Education s'est détérioré, l'exemple de ce Comité technique ministériel est éloquent.

Le ministère nous a présenté un texte sur les Personnels de direction, rejeté à l'unanimité des organisations syndicales, sans y avoir apporté quasiment la moindre modification.

Alors que les propositions d'amendements ont été apportées, aucune d'entre elles n'a été intégrée.

Malheureusement, les choses ne s'arrêtent pas là...

La présentation de la répartition des moyens de la rentrée 2012 a été transmise aux élus des personnels, la veille, à 20h00...

En procédant de la sorte, l'administration ne permet pas aux élus de prendre connaissance des documents dans des conditions correctes, et les cantonne à un rôle de figuration.

Il est impossible, dans un délai aussi court, d'avoir une analyse et un débat sur les moyens mis en œuvre à la rentrée 2012.

Nous savons déjà que 14 000 emplois seront supprimés à la rentrée 2012 et qu'ils s'ajoutent aux 66 000 suppressions réalisées depuis 2007.

Nous ne pouvons que vous dire que ce mode de fonctionnement est inacceptable!

Ce Comité technique va également aborder la question du salaire des enseignants, par le biais d'une modification de décret.

Le gel des salaires dans la Fonction publique diminue le pouvoir d'achat des personnels de l'Education nationale.

La valeur mensuelle du point d'indice majoré est inchangée depuis le 01/07/2010 ; elle le restera pour les années 2012 et 2013.

Au $1^{\rm er}$ février 2012, un Certifié reclassé au $3^{\rm ème}$ échelon obtiendra une rémunération brute de 2 000 € soit un gain net de 85 €

Au 4e échelon, la rémunération brute sera de 2 060 € soit un gain net de 54 €

Au 5^e échelon, ce certifié obtiendra une rémunération brute de 2 121 € soit un gain net de 19 €

La CGT considère qu'une réelle revalorisation est indispensable pour compenser la baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires. Celle-ci doit concerner l'ensemble des personnels, ce qui est loin d'être le cas ici.

Le ministre a choisi, une fois de plus, d'opposer les personnels en "créant" une "distinction", la masterisation. Il refuse de prendre en compte l'expérience acquise par les enseignants entrés au service de l'Éducation qui, au cours de leur carrière, se sont adaptés aux nouvelles pratiques, aux technologies, souvent dans des conditions difficiles et sans formation continue.

Il oublie aussi les personnels administratifs, techniciens, de santé et sociaux.

Ces personnels de l'Éducation nationale réalisent pourtant tous les jours des prouesses pour répondre aux besoins des personnels et des élèves.

Sans parler des non-titulaires dont les salaires, déterminés sans cohérence nationale, sont profondément injustes au regard des missions qu'ils remplissent.

Nous demandons, pour tous les personnels de l'Éducation nationale, une augmentation immédiate de leur salaire et un plan pluriannuel de revalorisation fondé sur un déroulement de carrière commun à tous, une progression de la grille indiciaire, indexée sur les prix, liant qualification et rémunération, et se terminant à deux fois le salaire de début de carrière.

1

CNU 810, 16.12.2011

Cette augmentation générale permettrait de compenser les pertes cumulées depuis vingt ans et d'augmenter les recettes nécessaires au financement de la protection sociale, notamment des retraites.	

Pour ce qui concerne le dossier de l'évaluation des personnels enseignants, le ministre, a déclaré qu'il souhaitait faire entrer dans l'Éducation Nationale la « culture d'entreprise ».

Pour la CGT Éduc'action, la réponse est simple, l'école n'est pas une entreprise mais un service public.

L'entretien professionnel conduit par le supérieur hiérarchique s'est généralisé dans la Fonction publique. Notons que l'entretien avec le chef d'établissement existe déjà dans le cadre de l'attribution de la note administrative et que la notion d'auto-évaluation n'est d'ailleurs pas clairement abordée dans le décret de 2010.

De plus, le statut particulier du corps des personnels de direction prévoit que la condition d'appartenir à un corps de personnels enseignants n'est plus une obligation.

Cela pose des interrogations quant à la capacité de ces futurs personnels de direction lors des entretiens professionnels à porter un jugement professionnel sur la capacité de l'enseignant, à faire progresser chaque élève ou à apprécier les compétences didactiques d'un collègue.

Après la mobilisation du 15 décembre, la CGT Éduc'action demande toujours le retrait du projet sur l'évaluation. Nous considérons que celui-ci risque d'induire un allongement de la durée d'une carrière complète.

Pour nous, cette journée doit avoir des suites rapides en janvier 2012 si le ministre persiste dans son obstination de passer en force ce projet et de faire en sorte que tout soit verrouillé avant les élections présidentielles de 2012.

Pour un sujet d'une telle importance la marge de négociation laissée aux organisations syndicales est réduite à sa plus simple expression.

Nous considérons que le texte, en l'état, ne peut constituer une base de discussion.